



CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

98405802

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 03/07/2015

Réception Préfet : 03/07/2015

Publication RAAD : 03/07/2015

Procès-Verbal

Séance publique
du
Conseil départemental
du
4 mai 2015

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance publique du lundi 4 mai 2015

--

Etat de présence

L'an 2015, le lundi 4 mai de 9h30 à 11h40, le Conseil départemental s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Jean-Jacques BARBAUX, Président.

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

M. Pierre BACQUÉ
M. Jean-Jacques BARBAUX
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
Mme Martine BULLOT
M. Bernard CORNEILLE
M. Bernard COZIC
M. Arnaud DE BELENET
Mme Monique DELESSARD jusqu'au rapport n° 0/01 inclus
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
Mme Isoline MILLOT
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN

M. Sinclair VOURIOT
Mme Andrée ZAIDI

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Ludovic BOUTILLIER à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Monique DELESSARD à M. Smaïl DJEBARA, à compter du rapport n° 0/02
M. Denis JULLEMIER à Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Jean-François ONETO à Mme Anne-Laure FONTBONNE.

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental a, après délibération, adopté les délibérations inscrites à son ordre du jour de la façon suivante :

N° d'ordre	Intitulé	Sens du vote
0/01	Désignation des représentants du Conseil départemental pour siéger au sein d'organismes extérieurs : 0/01A - Divers organismes	Adopté à l'unanimité
	0/01B - ACT'ART	Adopté à l'unanimité
	0/01C - Seine-et-Marne Numérique – SMN	Adopté à l'unanimité
	0/01D - Agence Marne-la-Vallée Descartes Développement - AMV2D ; - Syndicat Mixte de la Goële ; - Collège privé : Cours Bautin à Juilly ; - Collèges publics : Albert CAMUS à Meaux, Anceau de Garlande à Roissy-en-Brie, Arche Guédon à Torcy, Armand Lanoux à Champs-sur-Marne, Arthur Chaussy à Brie-Comte-Robert, Camille Corot à Chelles, Condorcet à Pontault-Combault, Jules Verne à Provins, Les Glacis à la Ferté-sous-Jouarre	Adopté à la MAJORITE (Voix POUR : 38 Voix CONTRE : 8)
	0/01E - Élection des représentants du Département au sein du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours - SDIS	Adopté à l'unanimité
0/02	Régie autonome dite « Service GAIA ». 0/02A – Autorisation du Président à signer les marchés publics de fourniture et de maintenance du logiciel de gestion d'archives GAÏA et les actes liés aux prestations associées.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du vote
	0/02B – Conseil d'exploitation de la Régie autonome dite « service Gaïa » : Désignation des représentants du Département au sein du Conseil d'exploitation.	Adopté à l'unanimité
0/03	Frais de mission et de représentation du Président du Conseil départemental.	Adopté à l'unanimité
8/01	Règlement Intérieur du Conseil Départemental et de la Commission Permanente.	Adopté à l'unanimité

M. LE PRÉSIDENT. On va démarrer puisque ce matin, nous avons une séance qui est en fait le complément des nominations dans tous les organismes – et Dieu sait s’il y en a –, et puis, dans la foulée, une commission permanente pour traiter des dossiers qui étaient en cours entre autres pour pas mal de nos communes. Bonjour à toutes et à tous, j’espère que vous allez bien. Un petit mot quand même introductif sur la vigilance que nous avons au Cabinet suite au séisme qui s’est produit au Népal avec tout le drame humain qui va s’ensuivre et la reconstruction de ce petit pays mais riche par son patrimoine... Donc évidemment, nous restons tout à fait vigilants sur ces problèmes, voire éventuellement quelle aide appropriée on pourrait y apporter. Deuxième point, et là c’est une catastrophe qui a été évitée, c’est le déraillement du train Corail Troie-Paris en gare de Nangis, plus exactement au passage à niveau dans la courbe précédent la gare. Là, je dois rendre hommage à nos services du SDIS. Le Colonel Faure était sur place. Moi-même, je m’y trouvais avec le Directeur de Cabinet avec un constat qui est la très bonne collaboration entre nos services des Pompiers et puis le SAMU et toute la mise en place des secours. Drame qui a été évité suite à l’action d’un de nos Sapeurs-Pompiers qui se trouvait dans l’attente de la file de voitures et qui a eu la présence d’esprit lorsqu’il a vu le porte-char coincé en bascule sur le passage à niveau, alors que le train était annoncé, d’aller faire évacuer en toute urgence les quais de la gare et de faire rentrer les gens dans la gare, et les évacuer vers le parking. Puisque pour avoir constaté le choc à 140 km/h sur le porte-char, la destruction pratiquement d’une bonne partie des quais, on revient de loin pour qu’il n’y ait pas eu de morts, même s’il y a trois blessés graves dont le conducteur. Si les gens voyageurs s’étaient trouvés sur les quais, cela aurait pu être vraiment très meurtrier. Donc ce Pompier – je l’ai dit au Secrétaire d’État au transport qui s’est rendu en fin de matinée aussi sur les lieux – avec le Colonel Faure, nous verrons pour qu’il soit mis à l’honneur comme il le doit suite à l’acte de bravoure et au bon réflexe qu’il a eu pour sauver nos concitoyens. Vincent et tout le groupe, je vous salue. On s’était permis de démarrer mais c’était simplement le préambule où j’ai noté aussi notre attention par rapport au séisme du Népal et ce qu’il se passe là-bas voire la vigilance qu’il faut que l’on ait par rapport à tout ça.

Donc, ce matin, nous avons la désignation des représentants du Conseil départemental qui vient en complément pour siéger au sein d’organismes extérieurs. C’est encore un pavé. Je vous propose, que nous puissions, sauf opposition d’une ou d’un d’entre vous, de procéder à un vote groupé. Sauf si un point pose problème et on s’arrête sur celui-ci à votre demande, Vincent.

M. ÉBLÉ. Oui Monsieur le Président. En effet, je pense qu’il va être nécessaire de dissocier certains votes. Tout d’abord, je voudrais vous dire qu’il a été difficile pour nous de travailler parce que nous avons reçu le détail juste la veille de ce week-end prolongé. Jeudi vers 20 heures même 20 heures 15 pour une séance lundi matin alors que le vendredi est un jour férié, ce n’est pas d’une très grande commodité, je dois vous le dire. En examinant durant ce week-end et encore ce matin les propositions qui nous sont faites, nous avons quelques interrogations, et en particulier nous avons quelques sujets mais de façon assez massive sur la question de la représentation dans les collèges qui ressort d’un dispositif assez nouveau pour notre assemblée. Jusqu’à présent, nous avons un titulaire et un suppléant, et il était de tradition depuis extrêmement longtemps de désigner le Conseiller Général local en titulaire et un Conseiller Général d’un canton voisin en suppléant. Désormais, nous avons quatre désignations par Conseil d’Administration, deux titulaires et deux suppléants. Le Code de l’éducation indiquant que nous ne sommes pas tenus de désigner des élus de l’Assemblée départementale, à partir de deux désignations, il est possible de faire appel à des représentants non membres de notre Assemblée départementale. Mais quand nous voyons dans vos propositions figurer le nom de battus du suffrage universel, permettez-nous d’avoir quelques

réticences. Non pas d'ailleurs des battus de premier rang si je puis dire, qui constitueraient une forme d'alternative démocratique mais des battus du troisième rang voire, comme c'est le cas chez moi, du quatrième rang en la personne, en l'espèce pour ce qui me concerne de Marcus DRAMÉ en suppléant. Et ça, pour nous, c'est juste inimaginable. Que notre institution soit représentée comme la loi le permet désormais par des non-membres de l'Assemblée départementale, pourquoi pas. D'ailleurs, ça existe déjà dans des situations où nous avons un nombre de représentants importants. Je pense à la MDPH, je pense à nos instances paritaires internes à l'institution départementale. Mais, en général, nous l'utilisons, non pas pour désigner en quelque sorte des personnalités qualifiées – d'ailleurs dans les Conseils d'Administration des collèges, il y en a déjà. Il y en a par ailleurs, si je puis dire. Mais ce qui est possible de faire, c'est de désigner des représentants de notre administration qui, sous votre autorité, Monsieur le Président, peuvent parfaitement assurer dans ces Conseils d'Administration la représentation du département. Mais les battus du suffrage universel, encore une fois, excusez-moi de trouver cela relativement curieux. Et donc nous contestons absolument cette vision des choses, et nous avons quelques interrogations sur ce plan. Et puis, après, il y a quelques institutions où nous souhaitons une représentation purement géographique et non pas politique. Il s'agit du Syndicat Mixte de la Goële et de deux collèges privés où nous n'avons qu'un seul représentant et où nous souhaitons un élu du territoire directement concerné.

M. LE PRÉSIDENT. La réponse que je peux te faire Vincent, si je ne me trompe, il s'agit de postes de suppléants. Dans les postes de titulaires, ces choses-là n'interviennent pas.

M. ÉBLÉ. Non, non bien des suppléants, ça ne change rien. Pour moi, ça ne change rien.

M. LE PRÉSIDENT. Ce cas-là, on l'avait déjà connu puisque je me rappelle de François PERRUSSOT qui siégeait au CDEN – ce qui ne me choquait pas d'ailleurs – qui lui-même n'avait pas été élu. On procédera au cas par cas où ça vous pose problème. Je pense que c'est comme ça qu'il faut que nous procédions. D'autres observations ? Olivier Morin.

M. MORIN. Oui M. le Président. J'ai remarqué que dans la liste qui est jointe au dossier, il n'y a pas la MDPH. Je veux savoir pourquoi. Ou à quel endroit, quelle page.

M. LE PRÉSIDENT. C'est un arrêté du Président, hors séance. Donc ce n'est pas soumis au vote.

M. MORIN. D'accord, Monsieur le Président, parfait.

M. LE PRÉSIDENT. Dans la liste que vous avez, on peut faire deux observations parce que vous pourriez vous étonner qu'il y ait des choses qui avaient déjà été votées et qui sont resoumises. C'est le cas par exemple, d'Action Artistique en Seine-et-Marne, d'Act'art où nous avons eu au départ les mauvais statuts et que donc, la délibération que l'on a prise n'est pas conforme aux statuts. Donc on la revoit, c'est une modification. Il y en a deux comme cela. Après, c'est Seine-et-Marne Numérique où là, un de nos collègues avait en fait une double-nomination. C'est pour cela que là aussi il y aura une modification parce que l'on ne peut pas être nommé deux fois, et donc ça donne une autre possibilité. Nous commençons donc s'il n'y a pas d'autres questions.

N° 0/01

M. LE PRÉSIDENT. Vous intervenez, évidemment, chaque fois que vous le souhaitez et à ce moment-là, on procèdera au vote sur les questions qui posent problème, Vincent, c'est ça ?

M. ÉBLÉ. Très bien Monsieur le Président, c'est parfait.

M. LE PRÉSIDENT. Alors, Administration Générale, Réglementation : l'Association de Préfiguration de la Communauté de CAPDEMA, deux représentants, un titulaire et un suppléant.

Titulaire : Ludovic BOUTILLIER.

Suppléant : Bernard COZIC.

La commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitudes aux fonctions de Commissaire Enquêteur, un titulaire, un suppléant.

Titulaire : Olivier MORIN, et pour l'opposition ?

M. ÉBLÉ. Virginie THOBOR.

M. LE PRÉSIDENT. Virginie THOBOR.

Pour la commission départementale chargée d'établir la liste des jurés de la Cour d'Assises de Seine-et-Marne.

Cinq titulaires : Anne-Laure FONTBONNE, Denis JULLEMIER, Sarah LACROIX et deux de l'opposition.

M. ÉBLÉ. Smaïl DJEBARA et Vincent ÉBLÉ.

M. LE PRÉSIDENT. Smaïl DJEBARA et Vincent ÉBLÉ.

Quant à la commission départementale de la Présence Postale Territoriale en Seine-et-Marne, CDPPT : deux représentants, il s'agit de deux titulaires, Pierre BACQUÉ et... ?

M. ÉBLÉ. Et Vincent ÉBLÉ.

M. LE PRÉSIDENT. Et Vincent ÉBLÉ. La commission départementale des Impôts Directs Locaux, un titulaire et un suppléant.

Titulaire : Jean-François PARIGI.

Suppléant : Jean-Louis THIERIOT.

Commission départementale des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels, quatre représentants : deux titulaires, deux suppléants.

Titulaires : Jean-François PARIGI, Xavier VANDERBISE.

Suppléants : Anne-Laure FONTBONNE, et... ?

M. ÉBLÉ. Monique DELESSARD.

M. LE PRÉSIDENT. Monique DELESSARD.

Conseil d'Orientation Régionale de la Délégation de la Grande Couronne du CNFPT, un titulaire : Nathalie BEAULNES-SERENI.

Conseil départemental de Sécurité Civile, deux titulaires, deux suppléants.

Titulaires : Pierre BACQUÉ et Isoline MILLOT.

Suppléants : Patrick SEPTIERS et... ?

M. ÉBLÉ. Jean LAVIOLETTE.

M. LE PRÉSIDENT. Et Jean LAVIOLETTE.

Le gîte Maximilien, deux représentants : un titulaire, un suppléant.

Titulaire : Nathalie BEAULNES-SERENI.

Suppléant : Ludovic BOUTILLIER.

Quant au restaurant Inter-Administratif de Melun, RIAM Cité Administrative, un représentant qui est un titulaire : Nathalie BEAULNES-SERENI.

L'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne, la FTRP, un titulaire : Xavier VANDERBISE.

L'Agence Marne-la-Vallée Descartes et Développement, deux titulaires.

Titulaires : Arnaud DE BELENET et Brice RABASTE.

Agence Régionale d'Environnement et des Énergies Nouvelles d'Ile de France, l'ARENE, un titulaire...

M. ÉBLÉ. Jean-Jacques, excuse-moi, sur le précédent, on conteste cette représentation. On souhaite une représentation territoriale ou *a minima* partagée puisqu'il y a deux titulaires.

M. LE PRÉSIDENT. Sur l'agence de Marne-la-Vallée Descartes Développement ?

M. ÉBLÉ. Oui, c'est l'Agence de Développement du territoire du Val Maubuée, donc ça concerne les cantons de Champs-sur-Marne et de Torcy. On souhaiterait une représentation de l'opposition à ce titre.

M. LE PRÉSIDENT. Avec qui comme candidat ?

M. ÉBLÉ. En l'occurrence, Julie GOBERT.

M. LE PRÉSIDENT. Julie GOBERT. Donc, il faut que nous procédions au vote sur cette Agence-là ?

M. ÉBLÉ. Oui, si vous n'accédez pas à notre demande, oui bien sûr.

M. LE PRÉSIDENT. Nous n'acceptons pas la demande, et donc nous procédons au vote. Sur l'Agence Marnes-la-Vallée Descartes Développement, les titulaires proposés sont : Arnaud DE BELENET, Brice RABASTE et le groupe d'opposition propose Julie GOBERT.

Pour Arnaud DE BELENET, qui est pour ?

Pour Brice RABASTE, qui est pour ?

Pour Julie GOBERT, qui est pour ?

Vous avez noté, oui ? Donc la proposition est entérinée à la majorité.

Quant à l'Agence Régionale de l'environnement et des Énergies Nouvelles d'Ile-de-France, l'ARENE, un titulaire et un suppléant.

Titulaire : Isoline MILLOT et suppléant ?

M. ÉBLÉ. Julie GOBERT.

M. LE PRÉSIDENT. Julie GOBERT.

L'Association Initiatives Télécentre 77, un titulaire : Denis JULLEMIER.

L'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, un titulaire : Xavier VANDERBISE.

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif du Campus Numérique de Montereau-Fault-Yonne, un titulaire : Andrée ZAIDI.

Le Syndicat Mixte d'Étude Paris Métropole : un titulaire, un suppléant.

Titulaire : votre serviteur.

Suppléant : Brice RABASTE.

Syndicat Mixte de la Goële : un titulaire, un suppléant.

Titulaire : Arnaud DE BELENET et....

M. ÉBLÉ. On conteste cette représentation.

M. LE PRÉSIDENT. Bernard CORNEILLE ?

M. CORNEILLE. Oui Monsieur le Président. Ce Syndicat Mixte de la Goële est un Syndicat qui regroupait à l'origine les trois intercommunalités du canton de Dammartin-en-Goële. Il regroupe 23 communes. Aujourd'hui, ce canton n'existe plus puisqu'une partie des communes se trouvent dans le canton Mitry-Mory, et l'autre partie dans le canton de Claye-Souilly. Donc, nous pensons... je pense, que le représentant dans ce Syndicat Mixte de la Goële qui s'occupe essentiellement de problèmes de transports devrait être un élu du territoire. Et, si ce n'est pas un élu du canton de Mitry-Mory, ça pourrait être – ça nous semble légitime – un élu du canton de Claye-Souilly puisque la ville de Saint-Soupplets fait partie de ces Syndicats Mixtes. Saint-Soupplets est dans le territoire du canton de Claye-Souilly. Donc, je ne comprends pas que la désignation porte sur un Conseiller départemental qui ne soit pas du territoire.

M. LE PRÉSIDENT. Je répondrai que nous souhaitons maintenir le candidat que nous proposons, bien que j'entende ce que tu viens de nous dire. Nous ne sommes pas à l'origine du redécoupage et pour autant, nous souhaitons, sur des thématiques importantes comme celles-ci, que l'on puisse avoir les gens que nous souhaitons. Par contre, en suppléant, est-ce que vous proposez quelque chose ou est-ce qu'on soumet au vote comme cela ?

M. CORNEILLE. Oui mais enfin, de toute façon, le vote est entendu si on vote là-dessus. Je me propose comme candidat suppléant.

M. LE PRÉSIDENT. Bernard, toi-même. Donc, nous proposons à l'Assemblée que pour le Syndicat Mixte de la Goële, en titulaire : Arnaud DE BELENET et en suppléant Bernard CORNEILLE. Est-ce que ça reçoit l'agrément de toutes et tous ?

M. ÉBLÉ. Non, pas le nôtre.

M. LE PRÉSIDENT. Ce n'est pas grave, on peut considérer que le groupe d'opposition est contre cette proposition. Et par contre, il est admis par la majorité. Le vote est clair, il y a huit oppositions et le reste à la majorité.

L'Action Artistique en Seine-et-Marne, Act'Art où là, on fait des propositions conformément aux statuts en vigueur.

Cinq titulaires : Patrick SEPTIERS en tant que Vice-président à la culture, Isoline MILLOT qui siège au Conseil d'Administration, Franck VERNIN idem, Véronique VEAU et Julie GOBERT. Est-ce que ça reçoit votre assentiment ? Oui.

L'Association Scène Nationale de Sénart, deux représentants qui sont deux titulaires : Cathy BISSONNIER, Patrick SEPTIERS.

Centre d'Art et de Culture de Marne-la-Vallée, la ferme du Buisson à Noisiel, deux titulaires : Martine DUVERNOIS, Patrick SEPTIERS.

L'Établissement Public de Coopération Culturelle du Théâtre de Sénart, trois titulaires : Martine BULLOT, Franck VERNIN et une personnalité qualifiée qui viendra plus tard. Franck ?

M. VERNIN. Oui Président, nous proposons à Cathy BISSONNIER que ce soit Cathy BISSONNIER qui me remplace. Donc, à la place de Franck VERNIN, Cathy BISSONNIER.

M. LE PRÉSIDENT. D'accord, pas d'opposition ? Quant à la personne qualifiée, elle sera nommée par la suite. Ce n'est pas le même calendrier, me dit-on.

Le développement économique, l'association Advancity, un titulaire : Arnaud DE BELENET.

L'association Upstart Paris-Région, un titulaire : Jean-François ONETO.

L'ASTECH Paris-Région, un représentant, un titulaire, Denis JULLEMIER.

CAP DIGITAL Région, image multimédia vie numérique, un titulaire : Ludovic BOUTILLIER.

La commission départementale d'Adaptation du Commerce Rural, huit représentants, quatre titulaires et quatre suppléants.

Titulaires : Bernard COZIC, Arnaud DE BELENET, Denis JULLEMIER, Olivier LAVENKA.

Suppléants : Nathalie BEAULNES-SERENI, Béatrice RUCHETON, Andrée ZAIDI et... ?

M. ÉBLÉ. Smaïl DJEBARA.

M. LE PRÉSIDENT. Smaïl DJEBARA.

Pacte Sud 77, un titulaire : Denis JULLEMIER.

L'enseignement à présent : le Centre d'Enseignement Supérieur du CNAM de Melun-Sénart, deux titulaires : Cathy BISSONNIER et Denis JULLEMIER.

Le Centre Régional de Documentation Pédagogique de l'Académie de Créteil, un titulaire, un suppléant.

Titulaire : Véronique VEAU.

Suppléant : Sandrine SOSINSKI.

Collège privé Cours Bautain à Juilly, Dammartin-en-Goële, titulaire : Sarah LACROIX et... oh pardon. Allez-y.

Mme MARGATÉ. Oui, merci. Oui, Monsieur le Président, de la même manière que pour les collèges publics et les autres collèges privés, j'imagine, je propose ma candidature au poste de titulaire en tant qu'élue du canton de Mitry-Mory dans lequel le collège privé Cours Bautain à Juilly est installé. Je propose ma candidature comme titulaire.

M. LE PRÉSIDENT. Donc, nous allons procéder au vote. Qui est pour Sarah LACROIX en titulaire ? Qui est pour Marianne MARGATÉ en titulaire ? L'opposition. Et donc, qu'est-ce que vous nous proposez en tant qu'éventuel suppléant ou suppléante ? Vous n'en proposez pas ? Marianne ? Bernard.

M. CORNEILLE. Je voudrais intervenir là. Est-ce que vous pouvez m'expliquer ce qui prévaut à la désignation du titulaire d'un candidat qui ne soit pas originaire du territoire pour ce collège-là ?

M. LE PRÉSIDENT. Ce qui prévaut, c'est que c'est une décision de la majorité qui fait que ces personnes-là suivront ces établissements et ont été désignées parmi notre groupe. Effectivement, pour des raisons bien simples de répartition géographique ne peuvent pas couvrir toujours toute la totalité du maillage du territoire. Je sais que ça ne vous satisfait pas mais c'est cela. Oui Bernard ?

M. CORNEILLE. Oui Monsieur le Président, je trouve bien courte l'explication. Autant, dans le cas précédent lorsqu'il s'agissait du Syndicat Mixte de la Goële, je ne dis pas que j'aurai pu comprendre mais j'admettais d'une certaine façon vos arguments. Là, je ne comprends pas. Il s'agit d'un établissement qui est sur le territoire du canton de Mitry-Mory et il y a des élus dans le canton de Mitry-Mory qui siègent dans cette assemblée et qui devraient nous représenter dans cet établissement.

M. LE PRÉSIDENT. Oui et non, parce que le groupe de la majorité souhaite avoir des personnes qui puissent rendre compte du fonctionnement de ce collège au travers d'une représentation de membres de notre groupe. Sarah LACROIX demande la parole, je la lui donne.

Mme LACROIX. Bonjour Monsieur le Président, bonjour à tous. Pour vous rassurer, je pense avoir toutes les compétences et les capacités pour répondre à ce poste et comme l'a dit très justement Jean-Jacques, nous sommes des élus de la majorité et donc nous souhaitons avoir forcément des représentants de notre parti pour siéger. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Vincent.

M. ÉBLÉ. Monsieur le Président, manifestement sur cette question de la représentation dans les collèges –on le voit pour cet établissement privé – j'ai débuté tout à l'heure mon intervention en parlant de la représentation dans les collèges publics. Il y a des désaccords entre nous. Il semble que vous soyez dans l'intention de ne pas entendre nos revendications. Je crois avoir compris que ce n'est pas uniquement sur les collèges privés, mais également sur la représentation de battus du suffrage universel en tant que représentants suppléants dans les collèges publics dont acte. Mais ça va nécessiter, pour ce qui nous concerne, une petite interruption de séance de façon à examiner comment nous nous positionnons en fonction de votre refus de prendre en considération notre point de vue. Je demanderai une suspension de séance, mais peut-être peut-on la reporter... Mettre de côté le champ de l'enseignement et puis le traiter à la fin après qu'on ait pu réfléchir en groupe sur quelle représentation nous allons vous proposer. Parce que, dès l'instant où il est possible de désigner des personnalités non-membres de notre assemblée, il faut que nous réfléchissions à qui nous pouvons vous proposer. On va demander cette suspension de séance si vous le voulez bien.

M. LE PRÉSIDENT. La suspension de séance est de droit mais je vous propose que ce que tu as soumis soit accepté. On laisse le pavé des collèges de côté, tout ce qui touche à l'enseignement, et puis on termine sur les autres organismes. Il y a l'interruption de séance et nous reprenons si vous en êtes d'accord, sur le pavé de l'enseignement.

M. ÉBLÉ. C'est bien, parfait.

M. LE PRÉSIDENT. On passe, effectivement... Très conséquent... Page 32. L'environnement : la commission de suivi de sites Air Liquide France Industrie, Kuehne Nagel, Norbert Dentressangle à Moissy-Cramayel, Savigny-le-Temple et Cesson : un titulaire, un suppléant.

Titulaire : Franck VERNIN.

Suppléant : Cathy BISSONNIER.

La commission de Suivi de Site Brenntag à Tournan-en-Brie, un titulaire et un suppléant.

Titulaire : Jean-François ONETO.

Suppléant : Anne-Laure FONTBONNE.

Commission de suivi de sites Générès, Véolia, Vaux-le-Pénil : un titulaire, un suppléant.

Titulaire : Denis JULLEMIER.

Suppléant : Nathalie BEAULNES-SERENI.

Commission de suivi de sites raffinerie Total et usine Boréalès à Grandpuits-Bailly-Carrois, Aubepierre-Ozouer-le-Repos et Quiers : un titulaire, un suppléant.

Titulaire : Jean-Louis THIERIOT.

Suppléant : Nolwenn LE BOUTER.

Commission de suivi de site Sita à Soignolles-en-Brie : un titulaire, un suppléant.

Titulaire : Jean-Jacques BARBAUX.

Suppléant : Daisy LUCZAK.

Commission de suivi de sites Véolia à Foujou et Moisenay : un titulaire, un suppléant.

Titulaire : Nolwenn LE BOUTER.

Suppléant : Jean-Louis THIERIOT.

Commission départementale de la nature, des paysages, des sites formation faune sauvage captive : deux titulaires, deux suppléants.

Titulaires : Nolwenn LE BOUTER, Isoline MILLOT.

Suppléant : Valérie POTTIEZ-HUSSON et... ?

M. ÉBLÉ. Je m'occuperai personnellement de faune sauvage, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Et Vincent ÉBLÉ.

Commission départementale de la nature, des paysages et de sites formation nature : trois titulaires, trois suppléants.

Titulaires : Nolwenn LE BOUTER, Isoline MILLOT, Andrée ZAIDI.

Suppléants : Véronique PASQUIER, Véronique VEAU et... ?

M. ÉBLÉ. Jean LAVIOLETTE.

M. LE PRÉSIDENT. Et Jean LAVIOLETTE.

Commission départementale de la nature, des paysages et des sites formation publicité : deux titulaires, deux suppléants.

Titulaires : Jérôme GUYARD, Andrée ZAIDI.

Suppléants : Véronique PASQUIER et... ?

M. ÉBLÉ. Smaïl DJEBARA.

M. LE PRÉSIDENT. Et Smaïl DJEBARA.

Commission départementale de la nature, paysages et des sites quant à la formation sites et paysages : trois titulaires, trois suppléants.

Titulaires : Pierre BACQUÉ, Bernard COZIC, Véronique PASQUIER.

Suppléants : Béatrice RUCHETON, Sandrine SOZINSKI et... ?

M. ÉBLÉ. Julie GOBERT.

M. LE PRÉSIDENT. Et Julie GOBERT.

Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, le fameux CoDERST, commission pivot plénière : deux titulaires, deux suppléants.

Titulaires : Martine BULLOT, Béatrice RUCHETON.

Suppléants : Martine DUVERNOIS et... ?

M. ÉBLÉ. Julie GOBERT.

M. LE PRÉSIDENT. Et Julie GOBERT.

CoDERST, formation spécialisée insalubrité : Un titulaire, un suppléant.

Titulaire : Daisy LUCZAK.

Alors là, il y en a un de trop : Béatrice RUCHETON, DUVERNOIS, PEZZETTA. Donc :

Titulaire : Daisy LUCZAK.

Suppléant : Martine DUVERNOIS.

Ils sont quatre : ce ne sont pas deux titulaires, deux suppléants mais un titulaire, un suppléant. J'espère que l'on ne s'est pas trompé.

Natureparif : deux représentants dont un titulaire et un suppléant.

Titulaire : Isoline MILLOT.

Suppléant : Olivier MORIN.

L'observatoire régional des déchets d'Ile-de-France, ORDIF : un titulaire, Olivier Morin.

La réserve naturelle de la Bassée : un titulaire, Sandrine SOZINSKI.

La société d'aménagement foncier et d'établissement rural d'Ile-de-France, la SAFER, le comité technique : deux représentants, un titulaire, un suppléant.

Titulaire : Olivier LAVENKA.

Suppléant : Brice RABASTE.

Conseil d'administration de la SAFER : un titulaire, Olivier LAVENKA.

Le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional du Gâtinais français : quatre titulaires, quatre suppléants.

Titulaires : Pierre BACQUÉ, Bernard COZIC, Isoline MILLOT, Béatrice RUCHETON.

Suppléants : Denis JULLEMIER, Patrick SEPTIERS, Andrée ZAIDI et... ?

M. ÉBLÉ. Alors Monsieur le Président, sur ces deux PNR, celui du Gâtinais français et le dossier suivant de la Brie et des deux Morins, nous considérons qu'il y a une logique territoriale, et donc nous ne proposerons pas de candidats pour les postes de suppléants que vous nous proposiez.

M. LE PRÉSIDENT. Alors, qui se propose pour aller... Il nous manque un candidat pour le Gâtinais français qui pourrait être... Valérie POTTIEZ-HUSSON. Pas le Gâtinais, les deux Morins, ce qui est logique. Et pour le Gâtinais français ? C'est Pierre BACQUÉ, c'est ça ? Pierre BACQUÉ ? Il est titulaire donc tu ne peux pas être suppléant.

M. ÉBLÉ. Il y a également le canton de Saint-Fargeau.

M. LE PRÉSIDENT. Jérôme GUYARD ? Oui Jérôme. Donc, je reprends.

Pour le Gâtinais français :

Titulaires : Pierre BACQUÉ, Bernard COZIC, Isoline MILLOT, Béatrice RUCHETON.

Suppléants : Denis JULLEMIER, Patrick SEPTIERS, Andrée ZAIDI et Jérôme GUYARD.

On passe au vote sur ce syndicat. Qui est contre ? Le groupe d'opposition, je pense, non ? Vous votez et donc sur le syndicat mixte d'étude et de préfiguration du parc naturel régional de la Brie et des deux Morins, je répète :

Titulaires : Yves JAUNAUX, Isoline MILLOT, Laurence PICARD.

Suppléants : Bernard COZIC, Nolwenn LE BOUTER et Valérie POTTIEZ-HUSSON.

Pas d'opposition ? Nous passons à la rubrique jeunesse.

Le centre d'information jeunesse de Seine-et-Marne, le CIJ77 : un titulaire : Bernard COZIC.
Le patrimoine, l'association paysage et sites de mémoire de la Grande Guerre : un titulaire, Olivier MORIN.

La commission départementale des objets mobiliers : deux titulaires, deux suppléants.

Titulaires : Valérie POTTIEZ-HUSSON, Andrée ZAIDI.

Suppléants : Véronique VEAU et... ?

M. ÉBLÉ. Vincent ÉBLÉ.

M. LE PRÉSIDENT. Et Vincent ÉBLÉ.

Commission régionale du patrimoine et des sites : deux titulaires, deux suppléants.

Titulaires : Olivier MORIN, Patrick SEPTIERS.

Suppléants : Véronique VEAN et... ?

M. ÉBLÉ. Vincent ÉBLÉ.

M. LE PRÉSIDENT. Et Vincent ÉBLÉ.

Le service numérique, l'association de préfiguration du PENT: un titulaire, un suppléant.

Titulaire : Geneviève SERT

Suppléant : Bernard COZIC.

Le conseil d'exploitation de la régie autonome GAIA, cinq titulaires. : Pierre BACQUÉ, Nathalie BEAULNES-SERENI, Ludovic BOUTILLIER, Claude CHIESA qui est Informaticien Qualifié sur le logiciel GAIA et Isabelle RAMBAUD qui est la Directrice des archives départementales.

Est- qu'il n'y a pas d'opposition ?

Seine-et-Marne Numérique : cinq titulaires, cinq suppléants.

Titulaires : Olivier LAVENKA, Daisy LUCZAK, Laurence PICARD, Xavier VANDERBISE et Virginie THOBOR.

Suppléants : Nathalie BEAULNES-SERENI, Bernard COZIC, Béatrice RUCHETON, Patrick SEPTIERS et Vincent ÉBLÉ.

Social : centre d'information sur les droits des femmes et des familles : un titulaire : Laurence PICARD.

La commission départementale consultative des gens du voyage : quatre titulaires, quatre suppléants.

Titulaires : Béatrice RUCHETON, Jean-Louis THIEROT, Xavier VANDERBISE, Franck VERNIN.

Suppléants : Pierre BACQUÉ, Jean-François ONETO, Sinclair VOURIOT et... ?

M. ÉBLÉ. Marianne MARGATÉ.

M. LE PRÉSIDENT. Marianne MARGATÉ.

Commission départementale de la médaille de la famille française : un titulaire, un suppléant.

Titulaire : Cathy BISSONNIER.

Suppléant : Véronique VEAU.

Conseil de famille des pupilles de l'État, Chelles : deux titulaires, Olivier MORIN, Céline NETTHAVONGS.

Conseil de famille des pupilles de l'État, Melun : deux titulaires, Cathy BISSONNIER et Véronique VEAU.

Quant à la fédération des centres sociaux et socio-culturels de Seine-et-Marne : deux titulaires : Isabelle RECIO, Patrick SEPTIERS.

Solidarités : l'agence départementale d'information sur le logement, l'ADIL,

Titulaire : Brice RABASTE.

L'association de la deuxième chance de Seine-et-Marne : un titulaire : Laurence PICARD.

L'association PACT77 : trois titulaires.

Titulaires : Hugo PEZZETTA, Laurence PICARD, Brice RABASTE.

La caisse départementale d'aide au logement de Seine-et-Marne, la CADAL : 11 titulaires.

Titulaires : Cathy BISSONNIER, Bernard COZIC, Anne-Laure FONTBONNE, Denis JULLEMIER, Isoline MILLOT, Laurence PICARD, Brice RABASTE, Béatrice RUCHETON, Xavier VANDERBISE, Véronique VEAU et... ?

M. ÉBLÉ. Monique DELESSARD.

M. LE PRÉSIDENT. Monique DELESSARD.

Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires : un titulaire, un suppléant.

Titulaire : Laurence PICARD.

Suppléant : Geneviève SERT.

La commission d'accès au maintien du fond de solidarité logement, le FSL : un titulaire : Laurence PICARD.

La commission consultative de retrait d'agrément d'accueil familial des personnes âgées et des personnes handicapées : un titulaire : Isabelle RECIO.

La commission de surveillance de l'Institut d'éducation motrice de Vilepatour : un titulaire : Daisy LUCZAK.

La commission départementale de l'accueil des jeunes enfants : trois titulaires.

Titulaires : Cathy BISSONNIER, Laurence PICARD, Isabelle RECIO.

La conférence de territoire santé : deux titulaires, deux suppléants.

Titulaires : Laurence PICARD, Isabelle RECIO.

Suppléants : Cathy BISSONNIER et... ?

M. ÉBLÉ. Monique DELESSARD.

M. LE PRÉSIDENT. Et Monique DELESSARD.

Conseil départemental consultatif des personnes handicapées : deux titulaires, deux suppléants.

Titulaires : Laurence PICARD, Isabelle RECIO.

Suppléants : Cathy BISSONNIER et... ?

M. ÉBLÉ. Julie GOBERT.

M. LE PRÉSIDENT. Et Julie GOBERT.

Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique : un titulaire, un suppléant.

Titulaire : Anne-Laure FONTBONNE.

Suppléant : Jérôme GUYARD.

Les foyers de Seine-et-Marne : un titulaire, un suppléant

Titulaire : Brice RABASTE.

Suppléant : Olivier LAVENKA.

Logis Cap : un titulaire, Jérôme GUYARD.

La société Trois Moulins Habitat : un titulaire, Brice RABASTE.

La solidarité immobilière de Seine-et-Marne, LOGIRIS : un titulaire, un suppléant.

Titulaire : Brice RABASTE.

Suppléant : Anne-Laure FONTBONNE.

Les Sports : La commissions départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature : trois titulaires, trois suppléants.

Titulaires : Nolwenn LE BOUTER, Patrick SEPTIERS et Franck VERNIN.

Suppléants : Véronique VEAU, Andrée ZAIDI et... ?

M. ÉBLÉ. Virginie THOBOR.

M. LE PRÉSIDENT. Et Virginie THOBOR.

Conseil du haut niveau sportif : deux titulaires : Nolwenn LE BOUTER, Martine BULOT.

Syndicat mixte d'étude, d'aménagement et de gestion de la base de loisirs de Bois-le-Roi : trois titulaires : Nolwenn LE BOUTER, Jean-Louis THIERIOT, Franck VERNIN.

Syndicat mixte d'étude d'aménagement et de gestion de la base de loisirs de Buthiers : trois titulaires : Pierre BACQUÉ, Bernard COZIC, Béatrice RUCHETON.

Syndicat mixte d'étude d'aménagement et de gestion de la base de loisirs de Jablines : trois titulaires : Ludovic BOUTILLIER, Martine DUVERNOIS, Sinclair VOURIOT.

Tourisme : L'association des Gites de France et du tourisme vert de Seine-et-Marne, cinq titulaires : Pierre BACQUÉ, Bernard COZIC, Patrick SEPTIERS, Franck VERNIN et... ?

M. ÉBLÉ. Julie GOBERT.

M. LE PRÉSIDENT. Julie GOBERT.

Cluster tourisme du Val d'Europe : un titulaire, un suppléant.

Titulaire : Franck VERNIN.

Suppléant : Arnaud DE BELENET.

Quant à la commission départementale de labélisation Villages de Caractère de Seine-et-Marne, trois titulaires : Franck VERNIN, Patrick SEPTIERS, Isoline MILLOT.

Le jury du concours national Fleurir la France ville, village, maisons et fermes fleuries : six titulaires : Bernard COZIC, Sarah LACROIX, Sandrine SOZINSKI, Véronique VEAU, Franck VERNIN, Andrée ZAIDI.

Et Enfin Transport, voiries...oh pardon Bernard.

M. CORNEILLE. Oui, s'agissant du jury du concours national Fleurir la France, ville, village, maisons et fermes fleuries, je pense que parmi les six titulaires, vous auriez pu trouver la place pour le groupe d'opposition. Je ne dis pas que vous auriez pu nous faire une fleur mais il y en a quand même chez nous qui aiment les roses et le muguet. Je crois que l'on aurait pu faire quelque chose.

M. LE PRÉSIDENT. On va vous faire une fleur qui ne sera pas une rose, donc on vous laisse une place bien volontiers. À qui ? Qui on retire chez nous ? Andrée ? Andrée ZAIDI se retire et donc c'est Bernard, hein Bernard ? Ok.

Transports, voirie : Seine, port autonome de Paris.

Titulaire : Jean-Jacques BARBAUX.

Marianne MAGATÉ ?

Mme MARGATÉ. Oui, simplement, ce n'est pas pour proposer une autre candidature, évidemment. Est-ce nous pourrions... j'ai reçu la convocation pour le Conseil d'Administration du SDIS. Et à cette occasion il est précisé que mon suppléant est Smaïl DJEBARA, et le suppléant de Julie GOBERT est Bernard CORNEILLE. Est-ce qu'il peut simplement être acté que l'on intervertit les deux suppléants afin que Bernard CORNEILLE soit le mien et que Smaïl DJEBARA soit celui de Julie ?

M. LE PRÉSIDENT. Sans problème Marianne. Donc, on entérine, on change. Vous voulez répéter pour Sophie ?

Mme MARGATÉ. Il s'agit... Donc on change : Marianne MARGATÉ titulaire et Bernard CORNEILLE suppléant à la place de Smaïl DJEBARA. Et Julie GOBERT titulaire, suppléant Smaïl DJEBARA, à la place de Bernard CORNEILLE.

M. LE PRÉSIDENT. C'est bon ? Je vous propose qu'on arrête la séance pour l'interruption de séance sollicitée. Combien vous faut-il de temps, Vincent ?

M. ÉBLÉ. Une dizaine de minutes.

M. LE PRÉSIDENT. Un quart d'heures maxi ?

M. ÉBLÉ. Oui.

M. LE PRÉSIDENT. Merci.

La séance est suspendue de 10 heures 28 à 10 heures 50.

M. LE PRÉSIDENT. Est-ce qu'on peut redémarrer sur le pavé enseignement, Vincent ?

M. ÉBLÉ. Oui, Monsieur le Président. Pas de problèmes.

M. LE PRÉSIDENT. Je pense que nous avons voté sur Juilly, et donc il convient de redémarrer à partir de l'Assomption Forges-Montereau.

M. ÉBLÉ. Ça doit être ça.

M. LE PRÉSIDENT. Ça doit être ça. Chers collègues, nous démarrons sur l'ensemble des collèges, et Dieu sait s'il y a du travail. Collège privé de l'Assomption de Forges à Montereau : un titulaire, un suppléant.

Titulaire : Andrée ZAIDI.

Suppléant : Patrick SEPTIERS.

Pas d'observations ?

Le collège privé Guy Gasnier à Chelles : un titulaire, un suppléant.

Titulaire : Brice RABASTE.

Suppléant : Céline NETTHAVONGS.

Collège privé Jeanne d'Arc Saint Aspais à Fontainebleau :

Un titulaire : Béatrice RUCHETON.

Suppléant : Pierre BACQUÉ.

Collège privé Jeanne d'Arc à Melun : un titulaire, un suppléant.

Titulaire : Denis JULLEMIER.

Suppléant : Nathalie BEAULNES-SERENI.

Collège privé Maurice Rondeau à Bussy : un titulaire, un suppléant.

Titulaire : Martine DUVERNOIS.

Suppléant : Ludovic BOUTILLIER.

Collège privé Nazareth à Voisenon : un titulaire, un suppléant.

Titulaire : Denis JULLEMIER.

Suppléant : Nathalie BEAULNES-SERENI.

Collège privé Père Jacques, maison Saint Vincent de Paul à Tournan-en-Brie : un titulaire, un suppléant.

Titulaire : Jean-François ONETO.

Suppléant : Anne-Laure FONTBONNE.

Collège privé Saint Laurent La Paix Notre Dame à Lagny : un titulaire, un suppléant.

Titulaire : Geneviève SERT.

Suppléant : Sinclair VOURIOT.

Collège privé Sainte Colombe à Brie Comte Robert : un titulaire, un suppléant, et là ?

M. ÉBLÉ. Titulaire : Jean LAVIOLETTE

M. LE PRÉSIDENT. Jean LAVIOLETTE.

M. ÉBLÉ. Suppléant : Virginie THOBOR.

M. LE PRÉSIDENT. Vous voyez, vous êtes bien traités dans certains cas.

Collège privé Sainte Croix à Provins : Un titulaire, un suppléant.

Titulaire : Sandrine SOSINSKI.

Suppléant : Olivier LAVENKA.

Collège privé Sainte Céline à la Ferté sous Jouarre : un titulaire, un suppléant.

Titulaire : Ugo PEZZETTA.

Suppléant : Martine BULLOT.

Collège privé Sainte Foy à Coulommiers : un titulaire, un suppléant.

Titulaire : Laurence PICARD.

Suppléant : Yves JAUNAUX.

Collège privé Sainte Marie à Meaux : un titulaire, un suppléant.

Titulaire : Véronique PASQUIER.

Suppléant : Olivier MORIN.

Olivier me fait signe que non.

M. MORIN. Avec Véronique, on aurait bien inversé : titulaire votre serviteur et Véronique suppléante.

M. LE PRÉSIDENT. Titulaire Olivier MORIN et suppléante Véronique PASQUIER.
Sainte Marie à Melun : un titulaire, un suppléant.

Titulaire : Denis JULLEMIER.

Suppléant : Nathalie BEAULNES-SERENI.

Sainte Marie à Saint Pierre les Nemours : un titulaire, un suppléant.

Titulaire : Bernard COZIC.

Suppléant : Isoline MILLOT.

Sainte Thérèse à Couilly Pont aux Dames :

Titulaire : Valérie POTTIEZ-HUSSON.

Suppléant : Arnaud DE BELENET.

Sainte Thérèse à Ozoir la Ferrière, collègue :

Titulaire : Anne-Laure FONTBONNE.

Suppléant : Jean-François ONETO.

Albert Camus à Meaux, collège public : deux titulaires, deux suppléants, toujours.

Titulaires : Jean-François PARIGI et Monsieur TISSERAND.

Suppléants : Sarah Lacroix et Madame GRANDGIRARD.

Oui, Vincent ?

M. ÉBLÉ. Sur ce collège public, Albert Camus à Meaux, nous proposons en second titulaire Bastien MARGUERITE.

M. LE PRÉSIDENT. Bastien MARGUERITE après Jean-François PARIGI, c'est ça ?

M. ÉBLÉ. À la place de TISSERAND.

M. LE PRÉSIDENT. Et en suppléant, on laisse comme...c'est noté.

M. ÉBLÉ. On sait bien ce que va être le résultat du vote Monsieur le Président, donc vous pouvez laisser les suppléants tels qu'ils sont.

M. LE PRÉSIDENT. Ecoutez, nous proposons au vote.

M. ÉBLÉ. C'est juste pour vous montrer le caractère assez inepte de la proposition que vous faites vous-même.

M. LE PRÉSIDENT. Enfin inepte, en partie parce que quand nous étions 20 et 23, le fait majoritaire jouait aussi dans beaucoup de cas.

M. ÉBLÉ. Ce n'est pas le fait majoritaire que je conteste Monsieur le Président, vous l'avez remarqué.

M. LE PRÉSIDENT. C'est l'ancrage local.

M. ÉBLÉ. C'est le fait de proposer des battus du suffrage universel qui n'ont aucune légitimité pour siéger dans les Conseils d'Administration des collèges, qui sont présentés aux électeurs et qui ont été battus. Et je le redis pas toujours au second rang, parfois au troisième rang voire au quatrième rang des candidats. Je dirais, aucune légitimité, aucune.

Mme LACROIX. Faire un vote pour ça...

M. LE PRÉSIDENT. M. Jean-François PARIGI.

M. ÉBLÉ. Moi je propose. Il n'a pas plus de légitimité en effet que Marcus GRAMÉ dans mon canton ou quelque autre que vous proposez.

M. PARIGI. C'est la raison pour laquelle, Vincent, on va refuser la proposition.

M. ÉBLÉ. Mais vous ne la refusez pas pour vous-même ?

M. PARIGI. Si.

M. LE PRÉSIDENT. Nous proposons donc au vote en titulaire : Jean-François PARIGI. Qui est-ce qui est pour ? Monsieur TISSERAND, qui est-ce qui est pour ? Monsieur Bastien MARGUERITE, qui est-ce qui est pour ? Le groupe d'opposition.

Quant au collège public Alfred Sisley à Moret Sur Loing : deux titulaires, deux suppléants.

Titulaires : Patrick SEPTIERS avec Madame AUFILS.

Suppléant : Andrée ZAIDI et Monsieur BUZZI.

Collège public Anceau de Garlande à Roissy, qui proposez-vous en titulaire ? Deux titulaires et deux suppléants ?

M. ÉBLÉ. Smaïl DJEBARA et Monique DELESSARD, et nous proposons pour les suppléants Céline MÉRAUD pour suppléer Smaïl DJEBARA et Bruno MERCIER pour suppléer Monique DELESSARD.

M. LE PRÉSIDENT. Il faut que nous votions.

M. ÉBLÉ. J'indique pour ceux qui ne l'auraient pas identifié que Céline MÉRAUD et Bruno MERCIER sont les remplaçants de Smaïl DJEBARA et Monique DELESSARD. À ce titre, ils ont toute légitimité pour siéger dans un Conseil d'Administration de collège.

M. LE PRÉSIDENT. Sauf que dans ce collège, nous n'aurions aucun représentant. Chers Collègues, nous entérinons les titulaires, je pense qu'il n'y a pas de problèmes. Et nous avons un différend sur le deuxième suppléant entre Monsieur BOUCHARD et Monsieur MERCIER. Qui est pour Monsieur BOUCHARD ? Qui est pour Monsieur Bruno MERCIER ? Voilà.

Quant au collège André MALRAUX... oh pardon Smaïl.

M. DJEBARA. Merci Monsieur le Président, dans ce cas, je souhaiterais que Monsieur BOUCHARD soit mon suppléant.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, sans problème, okay.

Collège public André Malraux à Montereau :

Titulaires : Andrée ZAIDI et Monsieur BUZZI.

Suppléants : Patrick SEPTIERS et Madame AUFILS.

Anne Frank à Bussy Saint Georges :

Titulaires : Ludovic BOUTILLIER, Monsieur ROUGALE.

Suppléants : Martine DUVERNOIS, Madame PIACENTINO.

L'Arche Guédon à Torcy :

Titulaires : Martine DUVERNOIS, Madame PIACENTINO.

Suppléants : Ludovic BOUTILLIER et Monsieur ROUGALE.

Vincent.

M. ÉBLÉ. Nous proposons Gérard EUDE en second titulaire.

M. LE PRÉSIDENT. Donc, à la place de Madame PIACENTINO.

M. ÉBLÉ. C'est cela même.

M. LE PRÉSIDENT. Qui est pour Madame PIACENTINO ? Qui est pour Gérard EUDE ?

Armand Lanoux à Champs, où là on attend vos deux titulaires.

M. ÉBLÉ. Vincent ÉBLÉ et Julie GOBERT.

M. LE PRÉSIDENT. Et Julie GOBERT. Et en suppléant... un suppléant ou une suppléante pardon.

M. ÉBLÉ. J'aurais dû vous dire Julie GOBERT en premier, Vincent ÉBLÉ en deux et je mets Corinne THEPAUT en première suppléante et Mathieu VISCOVITC en second suppléant.

M. LE PRÉSIDENT. Mathieu VISCOVITC ?

M. ÉBLÉ. Oui.

M. LE PRÉSIDENT. Donc c'est là le hiatus, le problème avec DRAMÉ Marcus, c'est bien ça ?

M. ÉBLÉ. C'est le cas.

M. LE PRÉSIDENT. Qui est pour Marcus DRAMÉ ? (majorité) Qui est pour Mathieu VISCOVITC ? (opposition).

Arthur Chaussy à Brie : deux titulaires et un suppléant pour le groupe d'opposition.

M. ÉBLÉ. Jean LAVIOLETTE et Virginie THOBOR.

M. LE PRÉSIDENT. Jean LAVIOLETTE, Virginie THOBOR.

M. ÉBLÉ. Suppléants, John SAMINGO, deuxième suppléant Stéphanie LE MEUR.

M. LE PRÉSIDENT. John SAMINGO, Stéphanie LE MEUR. Il convient que nous votions pour le deuxième suppléant. Qui est pour Sabrina HIDJEB ? (majorité) Qui est pour Stéphanie LE MEUR ? Groupe d'opposition.

Arthur RIMBAUD à Nemours :

Titulaires : Bernard COZIC, Monsieur POMMIER.

Suppléants : Isoline MILLOT et Madame LIONNET.

Claire m'alerte sur une problématique : il nous faut comme suppléant – forcément parmi les deux suppléants – un élu départemental.

M. ÉBLÉ. Ce n'est pas l'analyse que nous faisons du Code de l'Éducation qui indique qu'à partir de deux, il est possible d'avoir un non-membre de l'Assemblée départementale. Mais là, ce n'est pas deux, c'est quatre parce qu'on désigne titulaires et suppléants. Pour nous, il n'est pas impossible de faire figurer deux non-membres de l'Assemblée sur quatre. Et ce n'est pas forcément par paire, le titulaire et le suppléant. En plus, le Code de l'Éducation indique peu. Mais peu, ça donne une opportunité. Mais moi, j'analyse sur un effectif de quatre, et je considère que sur quatre, nous pouvons mettre deux non-membres de l'assemblée. Deux sur quatre, et ce sont les suppléants. Je pense que juridiquement c'est possible. Mais peut-être votre analyse est-elle la bonne.

M. LE PRÉSIDENT. Je lis l'article L421 2 qui dit que lorsque les représentants d'une même collectivité territoriale sont au nombre de deux, l'un d'entre eux peut ne pas être membre de l'assemblée délibérante. Donc, c'est le cas, par extension.

M. ÉBLÉ. On verra bien si la Préfecture nous recale.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, on verra. Je reviens sur Arthur Rimbaud à Nemours parce que je ne sais pas si vous aviez des observations à formuler, non ?

Beau Soleil à Chelles :

Titulaires : Céline NETTHAVONGS et Madame BOISSOT.

Suppléants : Brice RABASTE, Monsieur MAURY.

Beaumarchais à Meaux :

Titulaires : Sarah LACROIX et Madame GRANDGIRARD.

Suppléants : Jean-François PARIGI et Monsieur TISSERAND.

Blanche de Castille à La Chapelle La Reine :

Titulaires : Pierre BACQUÉ Madame HENDERSON.

Suppléants : Béatrice RUCHETON, Monsieur GOUHOURY.

Bois de l'Enclume à Trilport :

Titulaire : Martine BULLOT, Madame MIFFRE PERETTI.

Suppléants : Ugo PEZZETTA, Pierre BEGNY.

Camille Corot à Chelles :

Titulaires : Brice RABASTE, Madame BOISSOT.

Suppléants : Céline NETTHAVONGS, Monsieur MAURY.

Vincent.

M. ÉBLÉ. Nous proposons en second titulaire Lydie AUTREUX.

M. LE PRÉSIDENT. Il convient donc que nous votions sur le cas de Madame BOISSOT et de Madame Lydie AUTREUX. Qui est pour Madame BOISSOT ? (majorité) Qui est pour Lydie AUTREUX ? Groupe d'opposition.

Camille Saint Saëns à Lizy-sur-Ourcq :

Titulaires : Martine BULLOT, Madame MIFFRE PERETTI.

Suppléants : Ugo PEZZETTA, Pierre BEGNY.

Charles Péguy à Verneuil l'Étang :

Titulaires : Jean-Louis THIERIOT, Monsieur POTEAU.

Suppléant : Nolwenn LE BOUTER, Madame TISON.

Christine de Pisan à Perthes :

Titulaires : Béatrice RUCHETON, Monsieur GOUHOURY.

Suppléants : Pierre BACQUÉ, Madame HENDERSON.

Claude Monet à Bussy Saint Georges :

Titulaires : Ludovic BOUTILLIER, Monsieur ROUGALE.

Suppléants : Martine DUVERNOIS, Madame PIACENTINO.

Condorcet à Pontault.

M. ÉBLÉ. Nous proposons Monique DELESSARD, Smaïl DJEBARA. Suppléants :

Céline MÉRAUD, Bruno MERCIER.

M. LE PRÉSIDENT. Donc Bruno MERCIER face à Monsieur BOUCHARD.

M. ÉBLÉ. Oui, c'est cela même.

M. LE PRÉSIDENT. C'est cela, Il convient donc que nous votions sur le deuxième suppléant. Qui est pour Monsieur BOUCHARD ? (majorité) Qui est pour Monsieur Bruno MERCIER ? Groupe d'opposition.

L'Europe à Chelles :

Titulaires : Céline NETTHAVONGS, Madame BOISSOT.

Suppléants : Brice RABASTE, Monsieur MAURY.

L'Europe à Dammartin-en-Goële : deux titulaires pour vous, Vincent.

M. ÉBLÉ. Oui, Bernard CORNEILLE, deuxième titulaire : Didier CHEVALIER.

M. LE PRÉSIDENT. Didier CHEVALIER, suppléants ?

M. ÉBLÉ. Suppléante : Marianne MARGATÉ, suppléante de Bernard CORNEILLE.

M. LE PRÉSIDENT. Marianne MARGATÉ.

M. ÉBLÉ. On a compris que vous alliez nous battre sur le deuxième suppléant, on ne fait pas de proposition.

M. LE PRÉSIDENT. La Vallée à Avon :

Titulaires : Béatrice RUCHETON, Monsieur GOUHOURY.

Suppléants : Pierre BACQUÉ, Madame HENDERSON.

Les Remparts à Rozay :

Titulaire : Jean-Jacques BARBAUX, Monsieur CHANUSSOT.

Suppléants : Daisy LUCZAK, Madame PERIGAULT.

Dénecourt à Bois Le Roi :

Titulaires : Jean-Louis THIERIOT, Madame TISON.

Suppléants : Nolwenn LE BOUTER, Monsieur POTEAU.

Elsa Triolet au Mée :

Titulaires : Franck VERNIN, Monsieur SUBIRADA.

Suppléants : Cathy BISSONNIER, Madame LAMBERT.

Elsa Triolet toujours mais à Varennes sur Seine :

Titulaires : Andrée ZAIDI, Monsieur BUZZI.

Suppléants : Patrick SEPTIERS, Madame AUFILS.

Émile Chevalier à Souppes :

Titulaires : Bernard COZIC, Madame LIONNET.

Suppléants : Isoline MILLOT, Monsieur POMMIER.

Erik Satie à Mitry : Vincent ?

M. ÉBLÉ. À Mitry-Mory, nous avons Marianne MARGATÉ en titulaire, Franck SUREAU en suppléant, non en deuxième titulaire.

M. LE PRÉSIDENT. Marianne MARGATÉ, Franck SUREAU en deuxième titulaire.

M. ÉBLÉ. Oui, le suppléant sera Bernard CORNEILLE.

M. LE PRÉSIDENT. Et Bernard CORNEILLE.

- M. ÉBLÉ.** Suppléant de Marianne MARGATÉ.
Eugène Delacroix Roissy en Brie :
M. ÉBLÉ. Monique DELESSARD et Smaïl DJEBARA.
M. LE PRÉSIDENT. Monique DELESSARD, Smaïl DJEBARA.
M. ÉBLÉ. Céline MÉRAUD en suppléante de Monique DELESSARD.
M. LE PRÉSIDENT. Céline MÉRAUD.
- Fernand Gregh à Champagne :
Titulaires : Patrick SEPTIERS, Madame AUFILS.
Suppléants : Andrée ZAIDI, Monsieur BUZZI.
- François Couperin à Fontainebleau :
Titulaires : Béatrice RUCHETON, Monsieur GOUHOURY.
Suppléants : Pierre BACQUÉ, Madame HENDERSON.
- François Villon à Saint-Fargeau-Ponthierry :
Titulaires : Jérôme GUYARD, Monsieur AUBRUN.
Suppléants : Véronique VEAU, Madame VEILLÉ.
- Frédéric Chopin à Melun :
Titulaires : Denis JULLEMIER, Clodi PRATOLA.
Suppléants : Nathalie BEAULNES-SERENI et Pascal LE BRIS.
- Georges Sand à Cregy Les Meaux :
Titulaires : Olivier MORIN, Jacques NEDELEC.
Suppléants : Véronique PASQUIER, Marie CUNIN.
- Georges Sand à Mouroux :
Titulaires : Laurence PICARD, Sophie CHEVRINAIS.
Suppléants : Yves JAUNAUX, Monsieur SEVESTRE.
- Georges Brassens à Brie Comte Robert :
M. ÉBLÉ. Alors Jean LAVIOLETTE, Virginie THOBOR en titulaires. John SAMINGO en suppléant de Jean LAVIOLETTE.
M. LE PRÉSIDENT. Jean LAVIOLETTE, Virginie THOBOR, John SAMINGO, c'est ça ? Pas de problèmes.
- Georges Brassens à Saint Mard :
M. ÉBLÉ. Bernard CORNEILLE en titulaire ainsi que Didier CHEVALIER et Marianne MARGATÉ suppléante de Bernard CORNEILLE.
M. LE PRÉSIDENT. Bernard CORNEILLE et Didier CHEVALIER, Marianne MARGATÉ.
- Georges Politzer à Dammarie :
Titulaires : Véronique VEAU, Madame VEILLÉ.
Suppléants : Jérôme GUYARD, Monsieur AUBRUN.
- Gérard Philippe à Ozoir :
Titulaires : Jean-François ONETO, Madame THEVENET.
Suppléants : Anne-Laure FONTBONNE et Jean-Paul GARCIA.
- Gérard Philippe à Villeparisis :
Titulaires : Xavier VANDERBISE, Axelle BRIDOUX.
Suppléants : Isabelle RECIO, Mehmet HEZER.
- Henri Dunant à Meaux :
Titulaires : LACROIX Sarah, Madame GRANDGIRARD.
Suppléants : Jean-François PARIGI, Monsieur TISSERAND.
- Henri IV à Meaux :
Titulaires : Sarah LACROIX, Madame GRANDGIRARD.
Suppléants : Jean-François PARIGI, Monsieur TISSERAND.
- Henri Wallon à Savigny Le Temple :

- Titulaires : Cathy BISSONNIER, Madame LAMBERT.
Suppléants : Franck VERNIN, Monsieur SUBIRADA.
- Hippolyte Rémy à Coulommiers :
Titulaires : Laurence PICARD, Monsieur SEVESTRE.
Suppléants : Yves JAUNAUX, Sophie CHEVRINAIS.
- Honoré de Balzac à Nemours :
Titulaires : Bernard COZIC, Madame LIONNET.
Suppléants : Isoline MILLOT, Monsieur POMMIER.
- Hutinel à Gretz Armainvilliers :
Titulaires : Jean-François ONETO, Madame THEVENET.
Suppléants : Anne-Laure FONTBONNE, Jean-Paul GARCIA.
- Collège public International à Fontainebleau :
Titulaires : Béatrice RUCHETON, Monsieur GOUHOURY.
Suppléants : Pierre BACQUÉ, Madame HENDERSON.
- Jacqueline de Romilly à Magny-le-Hongre :
Titulaires : Valérie POTTIEZ-HUSSON, Monsieur VAUDESCALE.
Suppléants : Arnaud DE BELENET, Madame LEMOINE.
- Jacques Amyot à Melun, oh pardon. Valérie.
Mme POTTIEZ HUSSON. Oui Jean-Jacques, s'il est possible d'interventir pour les collèges du Val d'Europe en mettant Arnaud titulaire et moi suppléante, ça nous irait très bien, merci.
- M. LE PRÉSIDENT.** Donc Jacqueline de Romilly à Magny-le-Hongre :
Titulaires : Arnaud DE BELENET, Monsieur VAUDESCALE.
Suppléants : Valérie POTTIEZ-HUSSON, Madame LEMOINE.
- Pas de problème ? C'est ainsi.
- Jacques Amyot à Melun :
Titulaires : Nathalie BEAULNES-SERENI, Clodi PRATOLA.
Suppléants : Denis JULLEMIER, Anne-Valérie BARGE.
- Jacques Monod à Villeparisis :
Titulaires : Xavier VANDERBISE, Dominique FAGES.
Suppléants : Isabelle RECIO, Jean-Marc BAILLY.
- Jacques Prévert à Lorrez Le Bocage :
Titulaire : Isoline MILLOT, Madame LIONNET.
Suppléants : Bernard COZIC, Monsieur POMMIER.
- Jacques Prévert à Rebais :
Titulaires : Yves JAUNAUX, Sophie CHEVRINAIS.
Suppléants : Laurence Picard, Monsieur SEVESTRE.
- Oui ?
Mme PICARD. J'aimerais que l'on puisse change Monsieur SEVESTRE et Madame CHEVRINAIS. Monsieur SEVESTRE est sur le canton de Rebais, ce serait plus astucieux.
- M. LE PRÉSIDENT.** Donc on permute entre...Donc, Jacques Prévert à Rebais :
Titulaires : Yves JAUNAUX, Monsieur SEVESTRE.
Suppléants : Laurence PICARD, Sophie CHEVRINAIS.
C'est ça ?
- Mme PICARD.** Merci.
- M. LE PRÉSIDENT.** Très bien. Collège Jacques-Yves COUSTEAU à Bussy Saint Georges :
Titulaires : Ludovic BOUTILLIER, Madame PIACENTINO.
Suppléants : Martine DUVERNOIS, Monsieur ROUGALE.
- Jean Campin à la Ferté-Gaucher :

Titulaires : Yves JAUNAUX, Monsieur SEVESTRE.
Suppléants : Laurence PICARD, Sophie CHEVRINAIS.

Jean de la Fontaine au Mée :

Titulaires : Cathy BISSONNIER, Monsieur SUBIRADA.
Suppléants : Franck VERNIN, Madame LAMBERT.

Oui Franck ?

M. VERNIN. Nous aimerions changer. Passer en titulaire Franck VERNIN et en suppléante, Cathy BISSONNIER sur Jean de la Fontaine au Mée-sur-Seine. Ma remarque sera également valable sur le collège Jean Vilar au numéro 81 où vous ferez une inversion, Cathy BISSONNIER serait titulaire et Franck VERNIN suppléant.

M. LE PRÉSIDENT. D'accord, donc Jean de la Fontaine au Mée :

Titulaires : Franck VERNIN, Monsieur SUBIRADA.
Suppléants : Cathy BISSONNIER, Madame LAMBERT.

Jean des Barres à Oissery :

Titulaires : Olivier MORIN, Stéphane DEVAUCHELLE.
Suppléants : Véronique PASQUIER, Patricia PROVOST.

Jean Jaurès à Brou sur Chantereine :

Titulaires : Isabelle RECIO, Marie-Hélène GERVAIS.
Suppléants : Xavier VANDERBISE, Sylvère FOURNIVAL.

Jean Moulin à Pontault : Monique peut-être ?

M. ÉBLÉ. Nous proposons en titulaires Monique DELESSARD et Smaïl DJEBARA, suppléant de Monique DELESSARD, Céline MÉRAUD.

M. LE PRÉSIDENT. Monique DELESSARD, Smaïl DJEBARA, suppléant : Céline MÉRAUD. Pas de problèmes.

Jean Rostand à Bray :

Titulaires : Sandrine SOSINSKI, Monsieur LAMOTTE.
Suppléants : Olivier LAVENKA, Madame GUIDEZ.

Jean Vilar à Vert Saint Denis :

Titulaire : Cathy BISSONNIER, Madame LAMBERT.
Suppléants : Franck VERNIN, Monsieur SUBIRADA.

Jean Wiener à Champs : Vincent.

M. ÉBLÉ. Oui, Jean Wiener, nous proposons Julie GOBERT et Vincent ÉBLÉ en titulaires. Corinne THEPAUT en suppléante de Julie GOBERT.

M. LE PRÉSIDENT. Julie GOBERT, Vincent ÉBLÉ, Corinne THEPAUT, pas de problèmes.

Jean-Baptiste Vermy à Tournan :

Titulaires : Jean-François ONETO, Madame THEVENET.
Suppléants : Anne-Laure FONTBONNE, Jean-Paul GARCIA.

Jean-Jacques Rousseau à Othis.

M. ÉBLÉ. Nous proposons Bernard CORNEILLE en titulaire, Didier CHEVALIER en second titulaire, Marianne MARGATÉ en suppléante.

M. LE PRÉSIDENT. Bernard CORNEILLE, Didier CHEVALIER et Marianne MARGATÉ en suppléante, pas de problèmes.

Jules Verne à Provins :

Titulaires : Olivier LAVENKA, Monsieur LAMOTTE.
Suppléants : Sandrine SOSINSKI, Madame GUIDEZ.

La Boétie à Moissy Cramayel, ah pardon.

M. ÉBLÉ. Nous proposons Emmanuel MARCADET en deuxième suppléant sur ce collège de Provins.

M. LE PRÉSIDENT. À la place de Madame GUIDEZ ?

M. ÉBLÉ. Oui, Emmanuel MARCADET.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, je connais. Il convient que nous votions sur le poste du deuxième suppléant. Qui est pour Madame GUIDEZ ? (majorité) Qui est pour Monsieur Emmanuel MARCADET ? (opposition) Oui Smaïl, Smaïl DJEBARA a un pouvoir Monique.

La Boétie à Moissy Cramayel.

M. ÉBLÉ. Nous proposons Virginie THOBOR et Jean LAVIOLETTE, et nous proposons Stéphanie LE MEUR en suppléante.

M. LE PRÉSIDENT. Madame THOBOR, Jean LAVIOLETTE, Stéphanie LE MEUR en suppléante et Sabrina HIDJEB. Pas de problèmes.

La Dhuis à Nanteuil Les Meaux :

Titulaires : Martine BULLOT, Madame MIFFRE PERETTI.

Suppléants : Ugo PEZZETTA, Monsieur BEGNY.

La Grange Au Bois à Savigny Le Temple :

Titulaires : Cathy BISSONNIER, Monsieur SUBIRADA.

Suppléants : Franck VERNIN, Madame LAMBERT.

La Maillière à Lognes, cher Vincent.

M. ÉBLÉ. Nous proposons Vincent ÉBLÉ en titulaire et Julie GOBERT et nous proposons Mathieu VISCOVITC en suppléant.

M. LE PRÉSIDENT. Vincent ÉBLÉ, Julie GOBERT, Mathieu VISCOVITC et Andrieu Martine, pas de problèmes.

La Mare aux Champs à Vault Le Penil :

Titulaires : Nathalie BEAULNES-SERENI, Clodi PRATOLA.

Suppléants : Denis JULLEMIER et Sylvie CLYTI-LUINAUD.

La Pyramide à Lieusaint.

M. ÉBLÉ. Nous proposons Virginie THOBOR en titulaire, Jean LAVIOLETTE également et nous proposons Stéphanie LE MEUR en première suppléante.

M. LE PRÉSIDENT. Virginie THOBOR, Jean LAVIOLETTE, Stéphanie LE MEUR et Gilles ALAPETITE.

La Rochefoucauld à La Ferté Sous Jouarre :

Titulaires : Ugo PEZZETTA, Pierre BEGNY.

Suppléants : Martine BULLOT, Madame MIFFRE PERETTI.

Le Champivert à Crouy Sur Ourcq :

Titulaires : Martine BULLOT, Madame MIFFRE PERETTI.

Suppléants : Ugo PEZZETTA, Pierre BEGNY.

Le Grand Parc à Cesson :

Titulaires : Cathy BISSONNIER, Madame LAMBERT.

Suppléants : Franck VERNIN, Monsieur SUBIRADA.

Le Luzard à Noisiel.

M. ÉBLÉ. Nous proposons Vincent ÉBLÉ et Julie GOBERT en titulaires, Mathieu VISCOVITC en suppléant.

M. LE PRÉSIDENT. Vincent ÉBLÉ et Julie GOBERT, Mathieu VISCOVITC et Marcus DRAMÉ en suppléants.

Le Montois à Donnemarie Dontilly :

Titulaires : Sandrine SOSINSKI, Monsieur LAMOTTE.

Suppléants : LAVENKA Olivier et Madame GUIDEZ.

MME LA VICE PRÉSIDENTE. Madame FLAMEN à la place de DUJARRIER, l'inversion des deux. Elle était suppléante, elle devient titulaire car elle habite Torigny.

M. LE PRÉSIDENT. Ah, d'accord. Madame FLAMEN, on inverse alors. Donc, pour le Moulin à Vent à Torigny :

Titulaires : Sinclair VOURIOT, Madame FLAMEN.

- Suppléants : Geneviève SERT et Monsieur DUJARRIER.
Le Segrais à Lognes.
M. ÉBLÉ. Le Segrais, Vincent ÉBLÉ, Julie GOBERT en titulaires, Mathieu VISCOVITC en suppléant.
M. LE PRÉSIDENT. Vincent ÉBLÉ, Julie GOBERT, Mathieu VISCOVITC et Martine ANDRIEU.
Le vieux chêne à Chessy :
Titulaires : On intervertit avec Arnaud ? Alors Arnaud DE BELENET, Jean-Louis VAUDESCALE.
Suppléants : Valérie POTTIEZ-HUSSON, Patricia LEMOINE.
Lelorgne de Savigny à Provins :
Titulaires : Olivier LAVENKA, Madame GUIDEZ.
Suppléants : Sandrine SOSINSKI, Monsieur LAMOTTE.
Les 4 arpents à Lagny sur Marne :
Titulaires : Geneviève SERT, Madame FLAMEN.
Suppléants : Sinclair VOURIOT, Monsieur DUJARRIER.
Les Aulnes à Combs la Ville, Vincent.
M. ÉBLÉ. Jean LAVIOLETTE et Virginie THOBOR, John SAMINGO en suppléant.
M. LE PRÉSIDENT. Jean LAVIOLETTE, Virginie THOBOR, John SAMINGO et Gilles ALAPETITE.
Les blés d'or à Bailly-Romainvilliers :
Titulaires : Arnaud DE BELENET, Patricia LEMOINE.
Suppléants : Valérie POTTIEZ-HUSSON, Jean-Louis VAUDESCALE
C'est bon ? Les Capucins à Melun :
Titulaires : Nathalie BEAULNES-SERENI, Anne-Valérie BARGE.
Suppléants : Denis JULLEMIER, Clodi PRATOLA.
Les Cités Unies à Combs, Vincent.
M. ÉBLÉ. Jean LAVIOLETTE et Virginie THOBOR en titulaires, John SAMINGO en suppléant.
M. LE PRÉSIDENT. Jean LAVIOLETTE et Virginie THOBOR en titulaires, John SAMINGO en suppléant, avec Gilles ALAPETITE.
Les Creusottes à Villeneuve Sur Bellot :
Titulaires : Yves JAUNAUX, Monsieur SEVESTRE.
Suppléants : Laurence PICARD, Sophie CHEVRINAIS.
Les Glacis à la Ferté Sous Jouarre :
Titulaires : Ugo PEZZETTA, Pierre BEGNY.
Suppléants : Martine BULLOT, Madame MIFFRE PERETTI.
Oui Vincent ?
M. ÉBLÉ. Nous proposons Aurélien BERNICCHIA en second titulaire.
M. LE PRÉSIDENT. Aurélien BERNICCHIA. Donc, il convient que nous votions sur le deuxième titulaire, c'est ça Vincent ?
M. ÉBLÉ. Oui, c'est ça.
M. LE PRÉSIDENT. À la place de Pierre BEGNY. Donc, qui est pour Pierre BEGNY ? (majorité) Qui est pour Aurélien BERNICCHIA ? Le groupe d'opposition dont le pouvoir Smaïl de Monique.
Les Hyverneaux à Lésigny :
Titulaires : Anne-Laure FONTBONNE, Jean-Paul GARCIA.
Suppléants : Jean-François ONETO, Madame THEVENET.
Les Maillettes à Moissy Cramayel.

M. ÉBLÉ. Jean LAVIOLETTE et Virginie THOBOR, Stéphanie LE MEUR en suppléante.

M. LE PRÉSIDENT. Jean LAVIOLETTE, Virginie THOBOR et Stéphanie LE MEUR en suppléante avec Sabrina HIDJEB.

Les Tilleuls à Claye-Souilly :

Titulaires : Véronique PASQUIER, Souad ANCELOT.

Suppléants : Olivier MORIN, Stéphane DEVAUCHEL.

Les Tournelles à Villiers Saint Georges :

Titulaires : LAVENKA Olivier, Madame GUIDEZ.

Suppléants : Sandrine SOSINSKI, Monsieur LAMOTTE.

Louis Aragon à Torcy :

Titulaires : Martine DUVERNOIS, Monsieur ROUGALE.

Suppléants : Ludovic BOUTILLIER, Madame PIACENTINO.

Louis Armand à Savigny Le Temple :

Titulaires : Cathy BISSONNIER, Monsieur SUBIRADA.

Suppléants : Franck VERNIN, Madame LAMBERT.

Louis Braille à Esbly :

Titulaires : Valérie POTTIEZ-HUSSON, Jean-Louis VAUDESCALE.

Suppléants : Arnaud DE BELENET, Patricia LEMOINE.

Louise Michel à Faremoutiers :

Titulaires : Daisy LUCZAK, Madame PERIGAULT.

Suppléants : Jean-Jacques BARBAUX, Monsieur CHANUSSOT.

Lucien Cézard à Fontainebleau :

Titulaires : Béatrice RUCHETON, Monsieur GOUHOURY.

Suppléants : Pierre BACQUÉ, Madame HENDERSON.

Léonard de Vinci à Saint Thibault des Vignes :

Titulaires : Sinclair VOURIOT, Monsieur DUJARRIER.

Suppléants : Geneviève SERT, Madame FLAMEN.

Madeleine Renaud à Serris :

Titulaires : Arnaud DE BELENET, Jean-Louis VAUDESCALE.

Suppléants : Valérie POTTIEZ-HUSSON, Patricia LEMOINE.

Marcel Rivière à Lagny :

Titulaires : Geneviève SERT, Madame FLAMEN.

Suppléants : Sinclair VOURIOT, Monsieur DUJARRIER.

Maria Callas à Courtry :

Titulaires : Xavier VANDERBISE, Nathalie KARAJABARLIAN.

Suppléant : Isabelle RECIO, Nathalie BARDANAT.

Marie Curie à Provins :

Titulaires : Olivier LAVENKA, Monsieur LAMOTTE.

Suppléants : Sandrine SOSINSKI, Madame GUIDEZ.

Marie Laurencin à Ozoir :

Titulaires : Jean-François ONETO, Jean-Paul GARCIA.

Suppléants : Anne-Laure FONTBONNE, Madame THEVENET.

Mme de La Fayette à Coulommiers :

Titulaires : Laurence PICARD, Sophie CHEVRINAY.

Suppléants : Yves JAUNAUX, Monsieur SEVESTRE.

Mon Plaisir à Crécy-La-Chapelle :

Titulaires : Valérie POTTIEZ-HUSSON, Jean-Louis VAUDECALE.

Suppléants : Arnaud DE BELENET, Patricia LEMOINE.

Monthéty à Pontault.

M. ÉBLÉ. Monique DELESSARD et Smaïl DJEBARA, Céline MÉRAUD en suppléante.

M. LE PRÉSIDENT. Monique et Smaïl pour les titulaires, Céline MÉRAUD en suppléante avec Monsieur BOUCHARD.

Nicolas Fouquet à Mormant :

Titulaires : Jean-Louis THIERIOT, Monsieur POTEAU.

Suppléant : Nolwenn LE BOUTER, Madame TISON.

Nicolas Tronchon à Saint Souplets :

Titulaires : Olivier MORIN, Stéphane DEVAUCHELLE.

Suppléants : Véronique PASQUIER, Alexandra LEBRUN.

Pablo Picasso à Champs-Sur-Marne, ah Bernard pardon.

M. CORNEILLE. Oui Monsieur le Président. Je me demande s'il n'y aurait pas incompatibilité parfois – il faudra le vérifier – entre le fait qu'un Conseiller départemental est à la fois Maire et élu aussi par notre Assemblée. C'est-à-dire, il serait représentant deux fois au sein du collège. Ce n'est pas le cas ?

M. LE PRÉSIDENT. Non, ce n'est pas toujours le cas.

M. CORNEILLE. Souvent il y a des adjoints. À Saint-Mard en tout cas, c'est le cas.

M. MORIN. À Saint-Souplets, ça a été vérifié.

M. CORNEILLE. Souvent, c'est l'adjoint aux affaires scolaires aussi. Je pose la question simplement pour éviter qu'il y ait incompatibilité à un moment ou à un autre.

M. LE PRÉSIDENT. Non mais c'est une bonne question, qu'il y ait une double nomination en fait. Après, ils choisissent au titre de quel mandat ils siègent mais c'est vrai. Alors Pablo Picasso à Champs-Sur-Marne, Vincent.

M. ÉBLÉ. Julie GOBERT et Vincent ÉBLÉ en titulaires et Corinne THEPAUT en suppléante.

M. LE PRÉSIDENT. Julie GOBERT, Vincent ÉBLÉ, Corinne THEPAUT c'est ça ? Et Marcus DRAMÉ.

Parc des Tourelles à Claye-Souilly :

Titulaires : Véronique PASQUIER, Souad ANCELOT.

Suppléants : Olivier MORIN, Stéphane DUVAUCHEL.

Le Parc Frot à Meaux :

Titulaires : Jean-François PARIGI, Monsieur TISSERAND.

Suppléants : Sarah LACROIX, Madame GRANDGIRARD.

Paul Eluard à Montereau :

Titulaires : Andrée ZAIDI, Monsieur BUZZI.

Suppléants : Patrick SEPTIERS, Madame AUFILS.

Paul Langevin à Mitry-Mory.

M. ÉBLÉ. Marianne MARGATÉ en titulaire ainsi que Julie MOREL et Bernard CORNEILLE en suppléant.

M. LE PRÉSIDENT. Marianne MARGATÉ, Julie MOREL et Bernard CORNEILLE avec Madame ADAMSKI.

Pierre Brossolette à MELUN :

Titulaires : Nathalie BEAULNES-SERENI, Clodi PRATOLA.

Suppléants : Denis JULLEMIER, Anne-Valérie BARGE.

Pierre de Montereau à Montereau :

Titulaires : Andrée ZAIDI, Monsieur BUZZI.

Suppléants : Patrick SEPTIERS, Madame AUFILS.

Pierre Roux à Château-Landon :

Titulaires : Bernard COZIC, Monsieur POMMIER.

Suppléants : Isoline MILLOT, Madame LIONNET.

Quant à Pierre Weczerka à Chelles, il y a un petit changement dans la mesure où les titulaires sont : Brice RABASTE et non plus Madame BOISSOT mais Monsieur Charles ARONICA.

Suppléants : Céline NETTHAVONGS et Monsieur MAURY.

Montévrain à Serris, collègue public provisoire :

Titulaires : Arnaud DE BELENET, Sinclair VOURIOT.

Suppléants : Valérie POTTIEZ-HUSSON, Geneviève SERT.

René Barthélémy à Nangis :

Titulaires : Nolwenn LE BOUTER, Monsieur POTEAU.

Suppléants : Jean-Louis THIERIOT, Madame TISON.

René Goscini à Vaires :

Titulaires : Isabelle RECIO, Cindy YUNG.

Suppléants : Xavier VANDERBISE, Scarlett BERGAGNA.

Robert Buron à Nandy :

Titulaires : Véronique VEAU, Madame VEILLÉ.

Suppléants : Jérôme GUYARD, Monsieur AUBRUN.

Robert Doisneau à Dammarie Les Lys :

Titulaires : Véronique Veau, Madame VEILLÉ.

Suppléants : Jérôme GUYARD, Monsieur AUBRUN.

Rosa Bonheur au Chatelet :

Titulaires : Jean-Louis THIERIOT, Monsieur POTEAU.

Suppléants : Nolwenn LE BOUTER, Madame TISON.

M. THIERIOT. Pouvez-vous faire une inversion s'il vous plait ?

M. LE PRÉSIDENT. Vous inversez ? Donc pour Rosa Bonheur au Chatelet :

Titulaires : Nolwenn LE BOUTER et Monsieur POTEAU.

Suppléants : Jean-Louis THIERIOT et Madame TISON.

Saint Louis à Lieusaint :

M. ÉBLÉ. Alors nous proposons Jean LAVIOLETTE et virginie THOBOR en titulaires et Stéphanie LE MEUR en suppléante.

M. LE PRÉSIDENT. Jean LAVIOLETTE, Virginie THOBOR, Stéphanie LE MEUR et Gilles ALAPETITE.

Stéphane Hessel à Saint-Germain sur Morin :

Titulaires : Valérie POTTIEZ-HUSSON, Jean-Louis VAUDESCALE.

Suppléants : Arnaud DE BELENET, Patricia LEMOINE.

Stéphane Mallarmé à Fontenay-Trésigny :

Titulaires : Jean-Jacques BARBAUX, Jean-Marc CHANUSSOT.

Suppléants : LUCZAK Daisy et Isabelle PERIGAULT.

Van Gogh à Emerainville.

M. ÉBLÉ. Nous proposons Monique DELESSARD et Smaïl DJEBARA et Bruno MERCIER en suppléant.

M. LE PRÉSIDENT. Monique DELESSARD et Smaïl DJEBARA en titulaires et Bruno Mercier en suppléant avec Monsieur BOUCHARD.

Vasco de Gama Saint Pierre Les Nemours :

Titulaires : Bernard COZIC, Madame LIONNET.

Suppléants : Isoline MILLOT, Monsieur POMMIER.

Victor Schoelcher à Torcy :

Titulaires : Martine DUVERNOIS, Monsieur ROUGALE.

Suppléants : Ludovic BOUTILLIER, Madame PIACENTINO.

Eh bien, nous arrivons au terme des élections des collègues, une bonne chose de faite.

Nous reprenons l'ordre du jour.

N° 0/02

M. LE PRÉSIDENT. Et Maintenant, c'est l'autorisation du Président à signer les marchés publics de fourniture et de maintenance du logiciel de gestion d'archives GAIA et les actes liés aux prestations associées. Tout ceci afin de simplifier les procédures dans le cadre des marchés publics. Il vous est proposé de m'autoriser à signer tous les documents nécessaires. Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Merci.

N° 0/03

M. LE PRESIDENT. Quant aux frais de mission et de représentation du Président, il est proposé d'autoriser le remboursement sur production de justificatifs des frais de mission et de représentation du Président en application du Code des Collectivités Territoriales. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

N° 8/01

M. LE PRESIDENT. Nous passons au Règlement Intérieur et là, avec grande joie, je vais passer la parole à Jean-François PARIGI.

M. PARIGI. Oui Monsieur le Président, chers Collègues, nous sommes amenés à nous prononcer sur le nouveau Règlement Intérieur. Donc il sera, dès son adoption, en vigueur pour tout le mandat à la fois pour les séances publiques et pour les commissions permanentes. Il fait suite à la réunion de la Commission qui a travaillé sur le Règlement Intérieur qui s'est très très bien passée et qui a fait, au sein de la Commission, l'unanimité sur les propositions qui vont vous être faites aujourd'hui. Les éléments essentiels concernant la charte de l'élu local : nous avons voté en séance du 2 avril dernier – donc c'est le reflet de la loi du 31 mars 2015, donc maintenant nous la mettons au chapitre deux. Ensuite, les indemnités des élus : alors le dernier Règlement Intérieur avait déjà mis en place un système de modulation des indemnités des élus selon leur présence constatée en séance du Conseil et de la Commission permanente, ce qui jusqu'alors était une faculté devenue une obligation posée par la loi du 31 mars dernier. Il est maintenant impératif de prendre en compte le présentéisme des élus pour le calcul de leurs indemnités notamment pour les Commissions. Alors, le projet de Règlement Intérieur qui vous est soumis est le suivant : de maintenir l'ancien système de réfaction des indemnités selon le taux d'absence constaté deux fois par an, en février et en août ; d'étendre la prise en compte de la présence des élus aux réunions des Commissions techniques et de la Commission des finances ; de considérer qu'en cas de départ d'un groupe d'élus pour des motifs politiques d'une séance du Conseil départemental, de la Commission permanente, d'une Commission technique ou de la Commission des finances, cela ne donnera lieu à aucune réfaction des indemnités des élus concernés. Ça, ça n'existait pas auparavant. Moyen matériels affectés aux élus – donc l'article 9 – il est proposé d'insérer un nouvel article spécifiquement dédié aux moyens matériels attribués aux élus pour l'exercice de leur mandat ainsi qu'à leurs conditions d'utilisation.

Ensuite, vous avez les frais liés à l'exercice du mandat, l'article 10, droit à la formation des élus, article 11. Les deux articles sont insérés et reprennent les textes applicables sur chacun de ces sujets.

Constitution des groupes, article 14 : Les dispositions en vigueur sur cette question dans notre précédent Règlement Intérieur demeurent inchangées.

Formation des Commissions techniques et de la Commission des finances, l'article 19 : La nouveauté dans cet article réside dans la désignation par le Conseil dès la constitution des Commission techniques et de la Commission des finances du Président et du Vice-Président de chacune d'entre elles. La convocation des Commissions techniques et de la Commission des finances, article 30 : il a été précisé que lorsqu'une Commission ne peut avoir lieu faute de quorum, celle-ci ne peut être de nouveau convoquée que le lendemain, au plus tôt.

Vœux et motions, article 58 : à la demande des membres de la Commission du Règlement Intérieur, le mode de calcul du délai de huit jours francs pour le dépôt des vœux et motions a été précisé.

La questure, article 79 : le projet de Règlement qui vous est soumis précise que le secrétaire questeur procède à une première validation des procès-verbaux des séances du Conseil départemental avant que ceux-ci ne soient adressés à l'ensemble des élus en vue de leur approbation définitive en séance du Conseil départemental. En pratique, ce mode d'organisation était déjà en place mais il nous a semblé bon de l'indiquer formellement dans notre règlement. Voilà, mes Chers Collègues, les grandes modifications, on ne va pas vous lire l'ensemble du Règlement mais les grandes modifications apportées à notre Règlement Intérieur.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des prises de parole ou des questions ?

Moi, je remercie toutes celles et ceux qui ont collaboré à ce travail qui me paraît porteur pour l'efficacité et la suite du fonctionnement de cette assemblée. Est-ce que nous pouvons passer au vote ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie de votre confiance et il nous appartient maintenant de travailler pour tous les Seine-et-marnais avec ce Règlement Intérieur.

On me dit que nous allons passer d'emblée, vu l'heure, à la Commission permanente. Nous avons peu de dossiers mais qui sont importants pour les élus et les communes concernées. En me disant que Fast'élus qui devait vous être présenté par Sophie PIEDELOUP n'est pas en ligne.

La séance est levée à 11 heures 44.